

N° 724
20 OCTOBRE
2012

L'UNIVERSITE SYNDICALISTE



ÉDITO

LES RÉGIONS DE LA COLÈRE



La concertation ministérielle de cet été avait montré l'appétit de l'ARF (Association des Régions de France), venue dans les débats pour préparer l'acte III de la décentralisation. Pas besoin d'être devin pour imaginer qu'elle aurait une oreille attentive du gouvernement...

mais on pouvait espérer un peu plus de raison dans la traduction que pourrait en faire la loi d'orientation et de programmation.

Le ministre a encore répété qu'il ne voulait pas « refonder l'école » contre les personnels. Pourtant,

les arbitrages ministériels pour la loi d'orientation et de programmation vont sonner comme un glas aux oreilles des personnels d'orientation qui seraient placés « sous l'autorité fonctionnelle des Régions qui auront la charge des CIO et de l'animation du service public territorialisé de l'orientation ». Et que dire de l'annonce « les Régions auront le dernier mot en matière d'ouverture des formations professionnelles », si ce n'est qu'elle marquerait un nouveau renoncement de l'État ? Le SNES n'acceptera pas que refondation signifie abandon en rimant avec décentralisation. Il l'a rappelé clairement au ministre qui peut encore revoir sa copie.

■ **Roland Hubert**, cosecrétaire général

LA VIGILANCE RESTE DE MISE FAIRE BOUGER LES LIGNES

Alors que se multiplient fermetures d'entreprises et licenciements, que la question du pouvoir d'achat se fait de plus en plus pressante, pour les salariés du privé comme du public, pour les retraités désormais qualifiés de « nantis », les plus à plaindre seraient les entrepreneurs, aux ailes rognées par les projets de fiscalité. Le budget prévoyait en effet d'imposer les plus-values réalisées lors de la revente d'actions selon le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Mesure scandaleuse aux yeux de ceux qui se sont affublés de l'étiquette de pigeons : « imposer le capital comme le travail, vous n'y pensez pas ! ». Dans la même ligne, le patronat se montre particulièrement offensif en ce moment sur le thème de la « sécurité de l'emploi » au centre des négociations ouvertes entre le patronat et les organisations syndicales.

Plutôt que de délibérer des mesures propres à faciliter l'accès à l'emploi et à la formation, le MEDEF reprend le leitmotiv des rigidités et du coût du travail pour réclamer la flexibilité et le transfert des cotisations sociales sur le revenu ou la consommation des salariés.

Devant ces pressions destinées à défendre les intérêts d'une minorité au détriment de l'intérêt général, le gouvernement doit tenir bon et privilégier d'autres choix. D'autres choix doivent aussi être faits dans la fonction publique, toujours menacée de l'austérité salariale, dans l'Éducation où, là aussi, certains essaient de jouer leur carte. Ainsi les collectivités territoriales ont fait pression pour obtenir l'ultime maîtrise des décisions en matière de carte des formations professionnelles et d'autorité sur les CO-Psy.

Suite page 2 ►►

LE SNES-FSU PARTENAIRE DU FILM TEMPÊTE SOUS UN CRÂNE

Ce film documentaire de Clara Bouffartigue se concentre sur la manière dont les apprentissages sont construits dans la classe. Le SNES soutient ce film non seulement parce qu'il donne une image fidèle de la réalité de l'enseignement dans un collège en éducation prioritaire, mais plus largement parce qu'il peut fournir l'occasion de débats et de réflexions utiles sur nos métiers, leurs réalités et leurs évolutions.

CETTE SEMAINE 3

- NÉGOCIATIONS

ENJEUX 4

- BUDGET DE L'ÉDUCATION 2013
- RECRUTEMENTS
- SÉCURITÉ SOCIALE
- SALAIRES DES ENSEIGNANTS
- CONGRÈS FSU

MÉTIERS-CARRIÈRES 6

- MOUVEMENT INTRA 2012
- GRETA
- HISTOIRE-GÉOGRAPHIE SÉRIE S
- POLITIQUE DE LA VILLE

SUR LE TERRAIN 7

- ENSEIGNEMENT ARTS VISUELS ET PLASTIQUES
- LANGUES VIVANTES
- NOTE DE VIE SCOLAIRE



SOUTENU PAR LE SNES-FSU

AU CINÉMA LE 24 OCTOBRE



►► Suite de la page 1

LA VIGILANCE RESTE DE MISE FAIRE BOUGER LES LIGNES

Le ministre qui a présidé pendant deux jours les négociations avec les fédérations de l'Éducation a semblé reprendre ces propositions. Et, même s'il a entendu le SNES sur certains points comme le refus de la bivalence en collège (abandon acté depuis 1986 !), plusieurs autres propos ne marquent pas un réel changement avec le projet éducatif irriguant la loi Fillon de 2005. Le socle, même revu, reste le remède magique, le lycée n'est pas traité, non plus que la question de la diversification des situations d'apprentissage. Une analyse fouillée de la genèse des inégalités à l'École et des mesures à prendre en terme de contenus, formation, moyens est toujours absente. Pourtant, quelle plus belle preuve de la possibilité de transmettre des savoirs ambitieux, de construire avec des élèves d'établissements « diffi-

ciles » une véritable culture que le film soutenu par le SNES *Tempête sous un crâne*. Il éclaire la complexité du métier, ses difficultés mais aussi ses satisfactions, démontre par la pratique que le renoncement n'est pas de mise.

Ce message, le SNES continue, dans les différentes réunions, les négociations en cours, à le faire passer. Des évolutions sont nécessaires qui doivent reposer sur le respect des qualifications des personnels, la formation, les conditions de travail et de salaire. D'ores et déjà, nous avons dit au ministre de l'Éducation notre refus de certaines propositions, notre souci de voir ouverts d'autres chantiers. La refondation de l'École n'est pas achevée, faisons-en bouger les lignes.

■ **Frédérique Rolet**, cosecrétaire générale

Publicité

ACCÉDEZ VITE AUX CHÈQUES-VACANCES

**Le saviez vous ?
Vous êtes de plus en plus nombreux à avoir accès aux Chèques-Vacances !
Renseignez-vous vite !**

Professionnels de l'éducation, profitez d'une épargne bonifiée de 10 et 30%.

Pour toute information ou demande de formulaire :

- sur le site Internet : www.fonctionpublique-chequesvacances.fr
- par téléphone : **N°Azur 0 811 65 65 25**

Utilisable toute l'année pour vos week-ends, vos vacances et vos loisirs, partout en France et pour des séjours vers les pays membres de l'Union européenne chez nos **170 000** partenaires du tourisme et des loisirs.

ancv
CHÈQUE-VACANCES

SEJOURS & TRANSPORTS | HÉBERGEMENT | RESTAURATION | CULTURE & DÉCOUVERTE | LOISIRS & DÉTENTE

TRAITÉ EUROPÉEN COLLECTIF CONTRE L'AUSTÉRITÉ

Les deux assemblées ont voté la ratification.



Le projet de loi autorisant la France à ratifier le pacte budgétaire européen ou « Traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance » (TSCG) a été approuvé à une très large majorité par les deux assemblées les 9 et 11 octobre, ainsi que la loi organique qui inscrit la « règle d'or » dans le droit français. La droite ayant annoncé de longue date qu'elle voterait en faveur du texte que N. Sarkozy avait signé et qui n'a pas été renégocié, le seul enjeu du scrutin pour F. Hollande et son Premier ministre était de savoir s'ils pouvaient s'appuyer sur une majorité de gauche pour une « réorientation européenne ». Les pressions sur les « nonistes » du PS et d'EELV s'étant exercées jusqu'à l'heure du vote, trop peu d'élus de gauche ont voté contre ce texte qui prétend imposer une austérité perpétuelle et constitue un déni absolu de démocratie. Ironie de l'histoire, dans son rapport publié le premier jour du vote, le FMI revoyait à la baisse les prévisions de croissance dans le monde et annonçait que la France pourrait au mieux réduire son déficit public à 3,5 % du PIB pour 2013 et non à 3 %. Mettant en garde contre « trop de rigueur » qui tire la croissance vers le bas, il invite les économies « où la croissance n'est pas suffisante » à « ne pas prendre des mesures qui aggraveraient la situation ». En France, rien n'est joué, malgré un vote parlementaire qui ne reflète ni une adhésion enthousiaste des élus de gauche ni l'inquiétude légitime de la population face à un traité largement contesté. En Espagne, au Portugal, en Grèce, des mouvements sociaux tentent de faire échec à une austérité qui mène droit dans le mur. Avec la FSU, le SNES s'implique dans le « collectif contre l'austérité » pour imposer de tout autres choix.

■ **Monique Daune**

NÉGOCIATIONS : ACTE II DE LA REFONDATION

Après la phase de concertation et la remise du rapport au ministre de l'Éducation, ce dernier a engagé la phase des négociations par un premier tour avec toutes les organisations syndicales au cours duquel il a présenté oralement ses propositions d'arbitrage. Il devrait rencontrer, dans la foulée, les collectivités locales, les fédérations de parents d'élèves, les lycéens et les associations périscolaires.

PREMIERS ARBITRAGES, PREMIERS DÉRAPAGES

Le premier tour de négociations a pris la forme d'une rencontre du ministre avec les organisations syndicales de l'éducation, chacune étant représentée en fonction de sa représentativité et de son nombre de sièges au comité technique ministériel élu aux dernières élections professionnelles.

Pendant deux journées entières, le ministre, faisant montre d'une grande disponibilité, a présenté oralement ses propositions sur les points essentiels de la « refondation de l'École », écouté les expressions des organisations syndicales et répondu à ces dernières. À l'issue de ces 20 heures de dialogue social, on peut faire apparaître les éléments positifs et les points de blocage ou d'affrontement si le ministre ne revient pas sur ses premiers arbitrages.

Le SNES se félicite d'avoir été entendu sur un certain nombre de points : pas de raccourcissement des vacances d'été, rejet de la bivalence au collège, redéfinition du « socle commun de connaissance, compétences et de culture »... même si demeurent des interrogations sur les modalités d'évaluation.

Mais sur l'avenir de l'orientation scolaire, la définition des cartes de formation professionnelle, question totalement inscrite dans l'acte III de la décentralisation, comme sur la formation des maîtres, les propositions du ministre ne sont pas acceptables et pourraient devenir des sujets de conflits majeurs. Le SNES est déterminé à faire entendre la voix des personnels sur ces sujets déterminants pour l'avenir du système éducatif, et à construire avec la profession les actions qui seraient nécessaires dans les semaines à venir. ■ Roland Hubert



DÉCENTRALISATION

Le ministre a annoncé deux mesures qui sont inacceptables par leurs contenus et risquent, de plus, d'engendrer de graves dysfonctionnements.

La carte des formations professionnelles

Alors qu'aujourd'hui c'est l'État (le recteur) qui a le dernier mot sur les créations et les suppressions de sections de formation professionnelle, Vincent Peillon propose ce que ce soit désormais les conseils régionaux qui décident, en dernier lieu, des ouvertures, le recteur gardant, quant à lui, la maîtrise des suppressions. Cela concerne les formations en LP mais aussi les BTS et sans aucun doute les formations technologiques. Nous savons bien que cela va conduire à une offre de formation construite exclusivement à partir des besoins régionaux pour des formations qui imposent une politique nationale et que des spécialisations régionales outrancières sont absurdes face aux développements de la mobilité géographique des jeunes. Il est absurde que les ouvertures de section soient décidées par le conseil régional alors que les personnels (masse salariale, recrutement, formation) sont gérés par l'Éducation nationale.

Le SNES demande que cette proposition soit retirée et que, comme aujourd'hui, les ouvertures et les fermetures de sections se fassent dans le cadre d'un dialogue entre le conseil régional et le recteur, ce dernier décidant en cas de désaccord.

L'orientation

Le ministre annonce la création d'un service public territorialisé d'orientation. Il prévoit de transférer les Centres de formation et d'orientation (CIO) aux Régions ce qui reviendrait à limiter leur rôle à de l'information, abandonnant leurs missions institutionnelles pour l'Éducation nationale.

Certes le ministre dit ne pas vouloir transférer les CO-Psy à la Région, mais prévoit de les placer sous la double autorité fonctionnelle de l'État et des Régions. C'est totalement ingérable, source de conflits permanents, de pression incessante des conseils régionaux pour qu'ils concentrent leur activité sur des missions qui sont sans lien avec les élèves scolarisés et les établissements scolaires : le risque à terme est bien que, face à ces dysfonctionnements ils soient transférés, dans quelque temps, aux Régions.

Le SNES est totalement opposé à de telles mesures qui mettent en cause le statut des personnels, mais aussi leurs missions, dont le cœur est bien le travail au service des élèves et des parents.

Daniel Robin

FORMATION

V. Peillon a rappelé sur le dossier de la formation des maîtres certains grands principes puis précisé le statut des Écoles Supérieures du Professorat et de l'Éducation. Ces dernières doivent concerner tous les enseignants, dispenser une formation professionnalisante en s'appuyant sur les diverses sciences ; il a soulevé le problème de l'aide aux étudiants en citant les contrats d'avenir professeur qui permettraient une entrée progressive dans le métier.

Il a également fait passer le message que la formation absorbait déjà une bonne partie des 50 000 emplois restants dans le cadre de la mandature et qu'il était difficile d'aller plus loin.

Les ESPE seront des instituts régis par un nouveau statut assurant la sanctuarisation des moyens humains et financiers de la formation. Le cahier des charges national réclamé par la FSU serait rédigé par les deux ministères conjoints (Enseignement supérieur et Éducation nationale).

Après ce point, le ministre a annoncé qu'il avait tranché en faveur d'un concours en fin de M1 intégrant la formation professionnelle. Sans argumenter.

Un concours intégrant la dimension professionnelle.

Le SNES a insisté sur la question des viviers et de la démocratisation de l'accès aux métiers de l'Éducation passant par les prérecrutements, rappelé que les CPE étaient concernés, que les stages devaient être guidés par des objectifs de formation. Il a aussi rappelé son opposition à un concours placé en fin de M1, incohérent à plusieurs titres : quant à l'unité du master, à la possibilité pour les étudiants de choix tardifs du métier ou d'une réorientation, une formation intégrée incluant progressivement des éléments de professionnalisation sans sacrifier les savoirs disciplinaires.

Frédérique Rolet

COLLÈGE

Pour le collège, le ministre propose, pour définir ce que la Nation doit à chacun, un socle commun de connaissances, de compétences et de culture qui soit ambitieux et mieux articulé avec les programmes. Son évaluation sera simplifiée et le DNB, dont le rôle a été brouillé, sera revu. Il reconnaît le lien entre compétences et disciplines, et ne souhaite pas une primarisation du collège dont les disciplines qui le structurent constituent une forte identité professionnelle. Néanmoins, il considère qu'il faut renforcer le lien entre école et collège et propose un cycle commun CM1/CM2/Sixième ainsi que la mise en place d'un conseil pédagogique commun (de cycle) lui correspondant. Il propose enfin un cycle Troisième/Seconde qui soit un cycle plein d'orientation.

Pour le SNES, l'existence d'un socle à côté des programmes, même mieux articulés, c'est en rester à l'école à deux vitesses de la loi Fillon. Il faut définir un ensemble commun d'outils intellectuels, de culture, inscrits dans les disciplines pour structurer la scolarité obligatoire, qui ne s'arrête pas au collège. S'il faut, par ailleurs, améliorer les transitions, il faut préférer à une approche structurelle une approche pédagogique en favorisant le travail de réflexion en commun, en donnant du temps aux personnels.

B. M.

GOVERNANCE ET ÉDUCATION PRIORITAIRE

Concernant la gouvernance, l'idée d'une contractualisation d'objectifs et de moyens tripartite entre État, collectivité de rattachement et établissement, évoquée déjà par le gouvernement précédent, a été réaffirmée avec la volonté d'une implication plus forte des collectivités dans la définition des politiques éducatives.

Le SNES a dénoncé les risques de voir l'État affaibli dans son rôle de stratège et rappelé que ce dernier doit rester en pleine responsabilité dans la définition des orientations éducatives, le projet d'établissement ne devant pas être défini sous les pressions politiques voire financières des collectivités territoriales. Tout en affirmant l'importance d'inscrire l'éducation prioritaire (EP) dans les territoires et celle du principe de « donner plus à ceux qui ont moins », le ministre propose de délabéliser tous les établissements et de concentrer les moyens sur ceux qui feront partie du nouveau zonage de la politique de la Ville, fortement réduit.

Pour le SNES, s'il faut améliorer sensiblement les conditions d'études et d'enseignement dans les établissements confrontés aux plus grandes difficultés, cela ne saurait conduire à l'abandon de ceux dont les difficultés, moins aiguës, empêchent néanmoins, dans un contexte économique et social dégradé, la réussite des élèves.

F. B. et B. M.

REPORTÉ

Le SNES a fait acter un certain nombre de choses (refus de la bivalence en collège, pas de zonage des vacances d'été, redéfinition du socle dès 2013, conception de l'éducation prioritaire) mais beaucoup de sujets ne sont pas traités (lycées, baccalauréat, métier, évaluation des enseignants). Les négociations bilatérales sont donc urgentes et nous intervenons en ce sens auprès du ministre.

Retraités en colère

La manifestation nationale des retraités qui a eu lieu à Paris le jeudi 11 octobre a connu une très forte mobilisation. Les retraités ont exprimé les revendications concernant leur pouvoir d'achat, l'accès aux soins, la perte d'autonomie. Ils étaient fort nombreux à manifester leurs inquiétudes face aux projets régressifs (taxes de 0,15 %, menaces sur la CSG...) et aux discours stigmatisants. Il est temps que le gouvernement entende les attentes des retraités.



Qui sont les pigeons ?

Durcissement aujourd'hui, et demain pour les retraités ? Prévue initialement à 0,15 % pour 2013, la taxe sera de 0,3 % dès le 1^{er} avril 2013. Certes, elle exclura du dispositif quelque 2,5 millions de retraités (ceux qui ne sont pas imposables ou dont l'impôt est inférieur à 61 euros). Mais est-on favorisé à partir de ce seuil ? Le SNES dénonce cette taxation qui, une fois de plus, cible les retraités, alors que le rapport de l'INSEE signale une paupérisation progressive des retraités.

Stagiaires : le SNES vous donne la parole

Afin de dénoncer les conditions de stage encore très difficiles malgré la décharge de 3 heures (6 heures pour les CPE), le SNES lance une grande enquête stagiaire en ligne : www.snes.edu/Enquete-stagiaires-2012-2013.html. Par ailleurs, pour exiger l'abrogation de l'exigence du CLES et du C2i2e, signez la pétition : www.moratoireclesc2i2e.org

« Il faut secouer la vie ; autrement elle nous ronge » STENDHAL

BUDGET DE L'ÉDUCATION 2013 ENTRE AUSTÉRITÉ ET PRIORITÉS

On connaît maintenant la traduction ministère par ministère du projet de loi de finances 2013.

Marqué par l'objectif gouvernemental de réduction du déficit public à 3 % du PIB dès 2013, ce budget est construit selon les mêmes logiques d'austérité que celles qui dominent largement en Europe. L'arrêt des suppressions de postes dans la fonction publique et les créations d'emplois dans les secteurs prioritaires se font au prix de suppressions dans les autres ministères. Les dotations aux collectivités locales sont gelées pour 2013 et pour la troisième année le point d'indice est lui aussi gelé.

TOUT N'EST PAS RÉGLÉ

Avec un total de 62,68 milliards, soit une augmentation de 2,7 % par rapport au projet de budget 2012, le budget de l'Éducation nationale (hors enseignement agricole) apparaît bien comme un budget prioritaire. Cependant, hors pensions, ce budget augmente d'à peine 0,4 % en euros courants, pour une inflation estimée en septembre à 2 % pour l'année 2012. Il est prévu la création de 8 281 emplois d'enseignants dans les premier et second degrés, 350 emplois d'AVS-I, 100 emplois de personnels administratifs, 50 emplois de personnels « médicaux-sociaux ».



Dans le second degré, le bilan est de 4 012 créations d'emplois d'enseignants et 49 de CPE. Les priorités affichées par le ministère dans le second degré sont les collèges (notamment les plus défavorisés), dans lesquels ces moyens devraient permettre de répondre à l'hétérogénéité des publics, et les lycées professionnels. Quelques améliorations donc à espérer mais les difficultés créées par les suppressions massives de ces dernières années ne seront pas estompées pour une bonne part. ■ Fabienne Bellin

ENFIN UNE HAUSSE DES RECRUTEMENTS... MAIS À QUEL PRIX ?

Malgré l'ouverture d'un deuxième concours dès 2013, tous les problèmes sont loin d'être résolus.

Depuis fin août, on savait qu'une première session de concours appelée 2013-1 permettrait de remplacer les 22 100 départs à la retraite dans l'Éducation nationale. Fin septembre, le gouvernement a annoncé l'ouverture d'un deuxième concours externe exceptionnel en 2013 appelé 2013-2 avec 21 350 recrutements supplémentaires. Ce 2013-2 aura lieu en deux temps : en juin 2013 les écrits, en juin 2014 les oraux. Entre les deux, 23 000 admissibles pourront être contractuels, avec un service de 6 heures payé mi-temps. Avec ces deux sessions de concours, le gouvernement multiplie par trois les recrutements. Le SNES salue cette hausse mais de sérieux problèmes se posent.

Comment recruter 43 000 enseignants ?

Les + 7 % d'inscrits au 2013-1 couvriront difficilement les postes ouverts. Alors où trouver 23 000 admissibles supplémentaires pour le 2013-2 ? Pour cela, le ministère va élargir le vivier du 2013-2. En effet, en plus des candidats habituels, les étudiants de première année de master (bac +4) pourront se présenter. Le ministre pense que l'augmentation exceptionnelle du nombre de postes, l'élargissement du vivier et l'augmentation du chômage permettront de rendre attractifs les concours. Pour le SNES, c'est insuffisant. Il est indispensable de faciliter l'accès aux concours des AED

et des contractuels en allégeant leur service avec maintien du salaire et offre de formation. Les étudiants doivent bénéficier d'une allocation d'autonomie et de réels prérecrutements doivent être mis en place dès maintenant en L3, M1 et M2. Enfin, la revalorisation des salaires et des conditions de travail est nécessaire.

Comment financer 43 000 recrutements en pleine cure d'austérité ?

Le gouvernement supprimera des fonctionnaires dans les ministères non prioritaires. Ensuite, la décharge de service des stagiaires sera maintenue uniquement à 3 heures malgré les engagements du ministre en août. Enfin, les admissibles du 2013-2 seront contractuels avec un service de 6 heures payé mi-temps. Or avec 15 heures de service, une journée de formation hebdomadaire, le CLES et le C2i2e en sus, les stagiaires sont toujours submergés par la charge de travail. Pour les admissibles du 2013-2, outre le problème des inégalités de traitements des contractuels selon les académies, comment réussiront-ils à assumer de front leur classe, leur M2, la préparation des oraux ? La hausse des recrutements se fera donc sans amélioration de la formation et des conditions d'entrée dans le métier ! ■ Caroline Lechevallier

BUDGET PLFSS SANS RÉELLE RUPTURE

Le carcan des 3 % impose au gouvernement des mesures qui ne vont pas toutes dans le bon sens.

Inscrit dans le cadre de la réduction dès 2013 des déficits publics et sociaux à 3 % du PIB (avant un effacement complet en 2017), le projet de loi de financement de la Sécurité sociale vise à ramener le déficit du régime général et du Fonds Social Vieillesse à 13,9 Mds d'euros fin 2013 (soit 3,5 Mds de moins que prévu pour fin 2012). Pour réduire ce déficit tout en soutenant certaines dépenses, le gouvernement a fait le choix – positif – de miser davantage sur la hausse des recettes (3,4 Mds d'euros) que sur la baisse des dépenses (2,1 Mds d'euros) et affiche, côté recettes, la volonté de rechercher une plus grande équité afin que « chacun contribue aux dépenses de solidarité en fonction de ses moyens ».

Certaines mesures vont dans le bon sens : remboursement à 100 % de l'IVG, baisse du prix des médicaments, annonce programmée de la fin de la convergence tarifaire public/privé, meilleure organisation du parcours de soins, engagement de lutter contre les déserts médicaux, effort de solidarité en faveur des personnes âgées et handicapées... Avec un taux de croissance de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie fixé à 2,7 % (0,2 point de plus qu'en 2012), le gou-

vernement n'organise pas de nouveaux transferts de charges vers les assurés sociaux mais il ne se donne ni les moyens de remettre en cause les régressions antérieures (déremboursements et franchises) ni de faire face aux défis de l'assurance maladie d'aujourd'hui, en garantissant notamment le financement à long terme des hôpitaux.

NOUVELLE CONTRIBUTION

Une contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie de 0,3 % sera créée dès avril prochain sur les pensions des retraités imposables non exonérés... mais pour renflouer – la première année « à titre exceptionnel » – le FSU (qui finance le minimum vieillesse et les droits à retraite des chômeurs) dont la situation financière s'est dégradée du fait de la hausse du chômage !

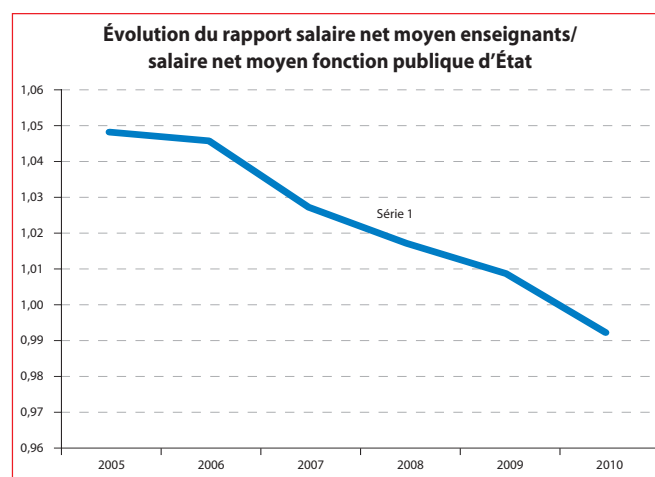
Ce projet n'opère pas de réelle rupture avec les lois de financement précédentes pour répondre réellement aux attentes sociales. Dans le débat sur la réforme globale à venir du financement de la protection sociale, la FSU portera ses propositions ambitieuses et solidaires pour un haut niveau de protection sociale. ■ Monique Daune

SALAIRES DES ENSEIGNANTS STOPPER LE DÉCROCHAGE !

Le ministère de la Fonction publique ouvre des concertations sur différents sujets inscrits à l'agenda social de la FP, dont celui des rémunérations.

Dans un contexte de rigueur budgétaire assumée, les perspectives sont minces. Si le relèvement des débuts de carrières de la catégorie C est rendu obligatoire par la hausse du SMIC, la revalorisation du point d'indice et les mesures catégorielles ne semblent pas d'actualité.

Dans son rapport de juillet 2012, la Cour des Comptes préconise le gel du point d'indice et même le blocage temporaire des promotions individuelles. Le gouvernement suivra-t-il cet avis ? Concernant l'Éducation nationale, se développe l'effort budgétaire porté sur le rétablissement des emplois serait contradictoire avec l'amélioration du salaire des professeurs, bien que le ministre reconnaisse qu'il faudrait une rémunération « digne ». Ces logiques mènent à une impasse : à compter de cette année, assurer la pérennité du système éducatif impose de recruter de l'ordre d'un diplômé sur deux issus de l'Université. Dans le même temps, les différents secteurs de l'économie ont également des besoins en termes de recrutement de jeunes qualifiés. Mais nos métiers ont perdu de leur attractivité du fait des pertes de pouvoir d'achat subies, 13 % depuis l'an 2000, et de la pénibilité. En l'absence de mesures catégorielles de revalo-



risation pour nos professions, le recrutement de 40 000 nouveaux professeurs par an sera obéré par la pénurie de candidats aux concours.

De ce point de vue, les années Sarkozy pourraient hypothéquer l'avenir. Confirmant toutes les enquêtes internationales qui pointent la dégradation relative de la situation des professeurs français, le rapport annuel sur l'état de la fonction publique remis au Parlement fait apparaître le décrochage de nos professions : le salaire net moyen des enseignants a baissé de 0,9 % en 2010 quand celui de l'ensemble de la fonction publique a augmenté de 0,8 %.

Le nouveau gouvernement doit inverser cette tendance sans délai. ■ Laurent Tramoni



Les militantes de KESK doivent être libérées !

Le SNES-FSU a pris part à une délégation syndicale internationale présente à l'audience de neuf militantes de KESK (fédération turque des services publics) qui s'est tenue le 4 octobre à Ankara. Enseignantes syndiquées et militantes d'EGITIM-SEN, infirmières, employées, elles

sont incarcérées depuis le mois de mai, accusées de terrorisme. Devant l'évidence du peu de véracité des accusations, et sous la pression de mobilisations diverses (manifestations, voie diplomatique...), les juges ont remis en liberté six des neuf accusées, en attendant le procès prévu en décembre. Le SNES-FSU avec le CSEE (Comité syndical européen de l'Éducation, région Europe de l'Internationale de l'Éducation) va poursuivre ses interventions pour renforcer la mobilisation syndicale et mettre un terme à ces atteintes répétées aux droits syndicaux.

Sans-papiers : vers de nouveaux textes

La plateforme des douze organisations syndicales et associatives (dont la FSU) engagées pour réclamer la loi et la réglementation sur l'égalité de traitement dans le travail et les études entre Français et étrangers a été reçue le 1^{er} octobre par M. Valls. Face à une actualité inquiétante, les représentants ont demandé des actes significatifs, en rupture avec le gouvernement Sarkozy. M. Valls a rappelé qu'il mettrait en œuvre la politique de M. Hollande : pas de régularisation massive mais des textes avec des critères stables, légitimes, égaux, de régularisation. Il a annoncé un débat sur l'immigration au Parlement en 2013, une loi sur la carte multi-annuelle et la naturalisation. Dans l'immédiat, une circulaire est en préparation sur la régularisation. La FSU, avec les autres organisations, défendra ses revendications.

Mariage pour tous

Le projet de loi ouvrant le droit au mariage et à l'adoption aux couples de même de sexe modifiera en conséquence le statut général des fonctionnaires. Ainsi le congé d'adoption et celui de présence parentale seront accessibles aux deux parents et non plus « au père ou à la mère ». La FSU demande la transformation du « congé de paternité » en « congé de parentalité », afin d'assurer que les droits reconnus à l'occasion d'une naissance à un couple de deux femmes soient identiques à ceux d'un couple hétérosexuel.



La FSU fête cette année son vingtième anniversaire ; c'est aussi une année importante pour la démocratie syndicale, puisque se déroulera du 11 février au 15 février 2013, à Poitiers, le septième congrès national de la fédération. Ce congrès est précédé par un vote individuel à bulletin secret organisé dans chaque section SNES d'établissement du 8 au 29 novembre 2012 (cf. Courrier de S1 n° 3 et site du SNES). Le premier vote porte sur l'orientation fédérale nationale. Il permet à chaque syndiqué d'exprimer un choix quant à l'orientation pour la FSU et son résultat sert à déterminer pour trois ans la composition des instances fédérales (y compris le congrès) et celle de la délégation du SNES dans ces instances. Le second vote porte sur le rapport d'activité de la FSU. Tous les documents (listes et textes d'orientation, rapport d'activité) ont été publiés dans le supplément à la revue fédérale Pour n° 163 d'octobre 2012. L'US a demandé aux cinq courants de pensée qui ont déposé une liste de présenter l'orientation qu'ils proposent.

UNITÉ ET ACTION Pour un syndicalisme de transformation sociale, de lutte et de proposition

Depuis sa naissance, U & A, courant de pensée majoritaire dans la FSU, anime la Fédération. U & A y développe la conception d'un syndicalisme démocratique, rassemblant les personnels avec le souci de créer le rapport de force indispensable pour empêcher les dégradations, obtenir des améliorations et engranger des acquis. Pour cela, U&A défend une conception de la Fédération attachée à porter les revendications élaborées au plus près des personnels par les syndicats nationaux et les articuler dans la construction de revendications et d'une démarche fédérale. Écouter les personnels, dialoguer avec eux, être les

porte-parole de leurs aspirations est au cœur de la démarche d'U&A. Après des années d'action face à des gouvernements néolibéraux s'attaquant à l'ensemble des acquis sociaux, aux services publics, en particulier à l'Éducation nationale et à ses personnels, la FSU est dans une situation nouvelle. Si U&A se félicite du changement de contexte politique qui était indispensable, il entend continuer à défendre pour la FSU une orientation indépendante de tout pouvoir politique qui s'appuie sur la volonté d'être force de propositions, offensif dans les négociations, capable d'apprécier les progrès et les avancées mis en œuvre par le gou-

vernement, prêt aussi à construire les mobilisations nécessaires pour peser sur les choix. Aujourd'hui comme hier, il s'agit de contrer les dégradations dans une démarche de conquête de nouveaux droits. Dans la FSU, U&A entend continuer à s'engager pour la défense et l'amélioration de la fonction publique et plus largement de l'ensemble des services publics, des missions, des statuts et droits des personnels, développer et transformer le service public d'éducation. La crise financière, économique et sociale a des effets terribles pour l'ensemble des salariés, la jeunesse, les retraités, les chômeurs.

Le syndicalisme a un rôle essentiel à jouer dans une telle situation. Trop divisé, il peine à imposer un rapport de force suffisant. U&A est porteur d'une nécessaire évolution du paysage syndical pour un syndicalisme plus rassembleur, unifié, porteur de transformations sociales. C'est pourquoi U&A contribue à initier la mise en place de collaborations plus étroites entre les organisations syndicales partageant notre conception du syndicalisme et de son rôle. Pour une FSU offensive, indépendante, rassembleuse, votez et faites voter pour le rapport d'activité et pour la liste U&A. ■ Daniel Robin

ÉCOLE ÉMANCIPÉE Pour une FSU qui lutte et gagne !

Un premier pas est fait
Après avoir subi des années de politique de Sarkozy et du MEDEF, les salariés de ce pays ont chassé le « président des riches » et son gouvernement. L'École Émancipée a appelé à battre Sarkozy et nous en sommes satisfaits. Mais une défaite électorale n'est rien si elle ne s'accompagne pas d'un changement de politique. **Or la rigueur est toujours de mise**
Le nouveau Traité européen impose l'austérité à tous les salariés. F. Hollande avait promis une

renégociation. Il n'a rien négocié et a imposé la ratification sans référendum. L'EE s'est battue pour un appel clair à la manifestation du 30 septembre. La majorité UA s'y est refusée. **Pour l'Éducation rien n'est acquis**
Le rapport sur la concertation, les déclarations de Peillon inquiètent tous ceux qui veulent une école de la réussite de tous. Il ne suffit pas d'un slogan, il faut s'en donner les moyens. Or le gouvernement ne revient pas sur les réformes néfastes : le socle commun demeure, la réforme

des lycées aussi... pire, on accentue le contrôle en cours de formation au bac, on impose la fusion des disciplines en STI, l'orientation passe aux Régions. **Pour gagner, une Fédération qui se bat, maintenant !**
Nous n'obtiendrons rien sans agir. Il faut construire un rapport de force qui permette le changement sans délai. Pour cela nous avons besoin d'une Fédération qui fédère sur des revendications unifiantes ! Qui empêche que ce

qui sera donné à un secteur de la Fonction Publique soit retiré à un autre, et redonne confiance en l'action collective. C'est en ce sens que nous continuerons d'agir pour construire une FSU combative. ■ **Élisabeth Hervouet**
(hervouet@numericable.com)

Votez, faites voter pour les listes à l'initiative de l'école émancipée

ÉMANCIPATION Timbre-poste

Juste quelques mots pour vous dire qu'Émancipation étant devenue majoritaire suite aux élections, la FSU revendique :
– l'abrogation des mesures réactionnaires de Sarkozy : loi Fillon sur l'éducation de 2005 (socle commun, LPC, « écoles du socle » qui en découlent...), contre-réforme du lycée ;
– la titularisation immédiate et sans condition

de concours ni de nationalité de tous les précaires, l'arrêt des recrutements de précaires ;
– l'abrogation de la « mastérisation », un concours après la licence précédé de recrutements, deux ans de formation professionnelle payés par l'État ;
– la suppression des dispositifs anti-laïques, notamment ceux qui financent l'enseignement privé ;

– le rétablissement de tous les postes supprimés, et la création des postes nécessaires ;
– une école émancipatrice par la nationalisation de l'enseignement privé, une éducation polyvalente et polytechnique sans orientation ni rupture jusqu'à la fin du lycée.
La FSU, au lieu d'un « dialogue social » menant à l'impasse, fait campagne auprès des personnels,

impulse leur auto-organisation en AG, la convergence et l'unité des luttes, pour aller à la grève jusqu'à satisfaction des revendications. ■
Contact : er@emancipation.fr

Attention : pour que la réalité dépasse la fiction, il faut voter émancipation !

UNITÉ, REVENDICATIONS, INDÉPENDANCE SYNDICALE

Réforme des rythmes scolaires, école du socle... Deux orientations contradictoires existent dans la FSU.

D'une part ceux qui, comme les responsables du SNUipp, « se félicitent d'ailleurs que le rapport affiche à nouveau la priorité au primaire ».
D'autre part ceux qui, comme les responsables du SNES, « demandent au ministre de prendre garde aux choix... (qui seraient considérés) comme de véritables provocations s'ils étaient confirmés ».

On ne peut que se féliciter de cette prise de position. La FSU doit demander que les préconisations du rapport soient retirées.
Mais comment comprendre que le communiqué de la FSU affirme à la fois que l'on « retrouve des propositions de la FSU » dans le rapport mais aussi « des préconisations... refusées par les personnels concernés » ?

Procéder ainsi c'est rendre inaudible la voix de la FSU.
On ne peut continuer ainsi dans la FSU. Le vote dans le cadre des « tendances » aux élections de novembre peut-il permettre de sortir de cette dangereuse situation ?
Les partisans de ces deux orientations ne se

retrouvent-ils pas dans le même courant de pensée UNITÉ ET ACTION (UA) ? Seule une orientation de défense des revendications peut unifier tous les syndicats et tous les personnels de la FSU. **Notre but est de parvenir à des prises de positions positives de tout le syndicat.** ■ Jacklefevre1@free.fr

FRONT UNIQUE Aucun soutien au gouvernement et à sa loi d'orientation !

Le 5/10 était rendu le rapport de la concertation – avec participation de tous les dirigeants syndicaux dont ceux de la FSU – sur la « refondation » de l'école. Le rapport fait état d'un consensus total sur le maintien des contre-réformes : socle commun, livret de compétences, contre-réforme des lycées professionnels, et d'une majorité pour

la réforme des lycées. Il propose de continuer la politique de Sarkozy et de l'aggraver : baisse massive des horaires en lycée, plafonnement à 5 heures de la journée de cours jusqu'en Cinquième, 6 heures en Quatrième et Troisième, transfert aux Régions des CIO et de la formation professionnelle, bac en contrôle continu, « gestion individualisée » des car-

rières, remise en cause de la définition hebdomadaire des services. Peillon le 11 octobre reprend à son compte l'essentiel du rapport. Quant aux prétendues 40 000 créations de poste, c'est un mensonge. Les 8 000 équivalents temps plein supplémentaires seront occupés par des étudiants admissibles au concours, vacataires à demi-salaire. ■

Peut-on demander comme la direction de la FSU de « passer aux travaux pratiques » pour « construire la loi » ? Au contraire il faut rompre les discussions et préparer l'affrontement nécessaire pour en obtenir le retrait.

Votez Front Unique

« Dévoiler les intrigues de la Bourse et des courtiers, c'est entreprendre un des travaux d'Hercule » CHARLES FOURIER

MOUVEMENT 2013 DANS LES STARTING BLOC

La note de service devrait être publiée au BO du 8 novembre. Une concertation sur le projet du ministère s'est tenue mi-octobre, en des délais qui n'ont guère permis une discussion très approfondie, mais dans un cadre de dialogue d'une qualité nouvelle.

Le SNES a été reçu en audience par la Direction générale des ressources humaines. Il a décliné ses propositions et ses mandats syndicaux dans l'objectif d'obtenir des améliorations immédiates du système actuel du mouvement, afin d'ouvrir à chaque collègue qui le souhaite la perspective d'obtenir une mutation dans un délai raisonnable, dans la transparence et la garantie d'un traitement équitable, grâce à un barème rééquilibré et plus juste.

NOUVEAUX ÉLÉMENTS

Les principales nouveautés annoncées, sous réserve de la version définitive de la note de service, porteraient notamment sur une amélioration des conditions du rapprochement de conjoint. Les années de séparation seraient mieux prises en compte. Les nouvelles dispositions législatives concernant le congé parental permettront aussi d'inclure dans le décompte des années de séparation une partie de la durée de ce congé. Le dispositif ÉCLAIR permettant l'affectation par les chefs d'établissement est abrogé. En outre, dans l'objectif de rétablir un fonctionnement normal des instances paritaires, le ministère ne procédera plus à des annonces anticipées de « projet » préalablement à la tenue des Commissions de mouvement.

PRÉPARER SA MUTATION

Pour bien préparer sa première affectation, sa mutation, sa réintégration, les élu-es nationaux du SNES sont d'ores et déjà au service des collègues. Avec les conseils des commissaires paritaires, élus nationaux du SNES, dont l'expertise est reconnue par tous, un supplément spécial « mutations 2013 » sera joint à L'US du 14 novembre : enjeux du mouvement ; calendrier, contacts et coordonnées indispensables ; tableau des barèmes, traitement des différentes situations par l'administration ; fiches syndicales de suivi individuel... Le site national sera mis à jour à l'issue des congés de Toussaint : les publications en ligne ; les barres inter et intra des années antérieures ; le calcul de votre barème ; analyses et bilan des mouvements précédents ; les « questions-réponses » ; le forum de discussion.

Dans les sections académiques du SNES, seront aussi accessibles : les cartes des barres inter-académiques et intra-académiques 2012 ; les permanences et réunions mutations ; les rendez-vous individualisés.

Pour suivre l'actualité des mutations, consultez régulièrement le site www.snes.edu et les sites des sections académiques.

■ **Christophe Barbillat, Lionel Millot**
emploi@snes.edu

GRETA UN DOSSIER EMBLÉMATIQUE

Le ministère avance un projet de création d'un Groupement d'intérêt public (GIP) qui ouvrirait la possibilité de modifier en profondeur le statut des GRETA et les placerait hors Éducation nationale.

Dans le cadre des discussions avec le ministère sur l'avenir des GRETA, tous les membres de l'intersyndicale, dont l'action a imposé ce protocole, ont réaffirmé leur opposition au Groupement d'intérêt public (GIP). Le SNES avec la FSU a rappelé qu'il exigeait que la Formation continue des adultes (FCA) soit pleinement assumée



comme une mission du Service public national d'éducation, définie par une lettre de cadrage nationale et relayée par les recteurs.

Il y a nécessité de réformer les GRETA, en leur donnant une existence juridique du type « Établissement public » qui permettrait d'avoir un personnel de direction et un agent comptable dédié. Les personnels doivent rester agents de l'État, sous responsabilité rectorale.

Tous les personnels doivent être régis par des règles communes similaires à celles de la formation initiale.

Il faut redéfinir les missions des personnels de la FCA. Le ministère a acté la nécessité d'un groupe de travail sur le RIME (Répertoire Interministériel

des Métiers de l'État) pour réactualiser la définition des métiers spécifiques à cette mission.

La représentation des personnels au sein des instances de la structure devra être prise en compte. La notion de service public est un point sensible, attesté par la présence de l'ARF (l'Association des Régions de France) qui souhaite la

mise en place d'un Service Public Régional de la Formation Professionnelle tout en affirmant ne pas souhaiter avoir la responsabilité des GRETA et de leurs personnels.

À partir des discussions, le ministère doit faire travailler ses services pour trouver le type de structure à mettre en place. La réponse qu'il donnera démontrera sa volonté en termes de formation continue des adultes mais sera également emblématique de sa conception de l'ensemble du service public.

■ **René Delalande**

Pour suivre l'actualité :
<http://www.snes.edu/-Formation-tout-au-long-de-la-vie-.html>

HISTOIRE-GÉOGRAPHIE SÉRIE S UN DIALOGUE TROP TIMIDE

Le SNES a été reçu avec les autres organisations syndicales par l'Inspection générale et la DGESCO le 9 octobre.

Le groupe d'experts chargé de la rédaction des nouveaux programmes était présent (deux universitaires, deux IA-IPR, huit professeurs de lycée).

Des allègements sont envisagés en Première dès cette année (diminution d'une quinzaine d'heures de cours) et un nouveau programme pour 2014 en Première puis Terminale S.

L'Inspection générale s'est engagée à fournir une liste de croquis pouvant donner lieu à un exercice au bac.

En revanche la DGESCO a refusé de revoir l'architecture de l'épreuve anticipée de juin 2013.

NOUVEAUX HORAIRES

Le volume horaire annoncé serait de 2 heures en Première, 2 h 30 en Terminale.

Le contenu des programmes doit être, selon l'Inspection générale, en « cohérence » et en « adéquation » avec ceux de Première et de Terminale ES-L, pour des raisons pratiques : absence de moyens pour l'achat de nouveaux manuels, volonté d'« économiser » les enseignants en train de prendre en main de nouveaux programmes, et nécessité de conserver des contenus proches entre la série S et les autres pour permettre aux élèves de changer de série.

Le groupe d'experts travaille donc à un simple « réaménagement » des programmes actuels et non à une réécriture.

FAIRE ENTENDRE LA PROFESSION

Le projet prévu pour décembre ne prévoit aucune consultation des enseignants ! Sommées de proposer d'emblée des coupes ou regroupements afin de « faire tenir » le programme actuel dans un volume horaire divisé par deux, toutes les orga-



nisations syndicales ont refusé de réagir à brûle-pourpoint dans le cadre imposé. Au regard des grandes difficultés actuelles sur le programme de Première, son amputation de moitié risque de lui faire perdre tout reste de cohérence et d'accroître encore le survol en accéléré, « zappant » d'une question à l'autre. Devant le refus de l'Inspection générale de revenir sur son principe d'une déclinaison des programmes des séries ES et L sur les deux années, les organisations syndicales présentes ont rédigé une déclaration commune, lue au ministère : snes.edu/Histoire-geographie-un-probleme-de.html.

Il faut refuser ce cadre imposé dans l'urgence. Concernant les épreuves du bac en série S (rétablies en fin de Terminale en 2015), l'Inspection générale a demandé aux organisations syndicales de faire des propositions. À notre demande, une nouvelle concertation aura lieu le 23 octobre. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques concernant les programmes et les épreuves du bac. Merci de remplir l'enquête en ligne : www.snes.edu/enquete-sur-les-programmes-d.html ■

Alice Cardoso
contenus.secretariat@snes.edu

POLITIQUE DE LA VILLE RÉDUIRE POUR CONCENTRER

La réforme de la politique de la Ville, prévue depuis 2009, s'accélère. Le mot d'ordre est la concentration des moyens sur un nombre réduit de territoires. Ce ne sera pas sans effet sur l'éducation prioritaire.

François Lamy, ministre de la Ville, vient de mettre un coup d'accélérateur à la réforme de la politique de la Ville. Elle entre en discussion dès le mois de novembre pour une application prévue dans le courant du 1^{er} semestre 2013. Le ministre a annoncé que la réforme de la géographie des territoires prioritaires de la politique de la Ville devra « simplifier les zonages et concentrer les interventions publiques sur les territoires qui en ont le plus besoin ».

Cette réforme, repoussée à 2014 par le gouvernement Fillon, vise bien à concentrer les moyens (505 millions d'euros environ) sur un très faible nombre de territoires. Selon les déclarations, le ministère prévoit 350 territoires prioritaires ou 200, voire moins de 200 !

Un rapport de la Cour des comptes avait pointé le manque de cohérence entre la politique de la Ville et l'éducation prioritaire, et avait constaté que les moyens spécifiques de cette politique se substituaient souvent aux moyens de droit commun.

Si la carte des ZEP et la carte des ZUS ne se superposent pas, en effet, et s'il est utile que ces deux politiques gagnent en efficacité, la forte réduction annoncée du champ de la politique de la Ville ne saurait conduire à l'abandon de quartiers qui ont besoin d'une aide spécifique ni « justifier » un même affaiblissement de l'éducation prioritaire. Pour le SNES, s'il faut accentuer les efforts sur les quartiers et les établissements qui sont confrontés aux plus grandes difficultés, cela ne saurait conduire à l'abandon de ceux dont les difficultés, moins aiguës, restent néanmoins importantes. ■

Bruno Mer, colleges@snes.edu

La politique de la Ville aujourd'hui, c'est :
• 751 Zones Urbaines Sensibles (ZUS) ;
• dont 416 Zones de Redynamisation Urbaine (ZRU) ;
• et 100 Zones Franches Urbaines (ZFU).
Elle cible des territoires qui présentent des difficultés de tous ordres, comme l'accès à l'emploi.

Changement de discipline STI

Le ministre persiste dans sa volonté d'imposer un changement de disciplines aux 12 000 profs de STI. Même si les délais ont été repoussés, et si certaines garanties ont été données concernant le maintien sur postes en pré et post-bac, toutes les critiques que le SNES a émises et toutes les inquiétudes restent justifiées. Les critères en cas de suppression de poste, ceux des mesures de carte scolaire, le mouvement en BTS ou vers la discipline technologie en collège sont autant de questions qui ne sont pas résolues. Les collègues continuent à refuser massivement cette procédure. Le SNES qui, dans le cadre de l'intersyndicale, a de nouveau écrit au ministre, appelle l'ensemble des profs de STI à continuer à le faire. Information sur le site www.snes.edu/-Changement-de-discipline-des-.html

Rencontre avec le doyen de l'IG d'économie-gestion

Dans le contexte de « Refondation pour l'école » et des questions que le SNES pose sur l'avenir de la voie technologique et en particulier sur celui des différentes séries, le SNES a été reçu par Alain Séré (doyen IG d'éco-gestion) sur les formations technologiques tertiaires. Alain Séré s'est dit sensible aux axes défendus dans la contribution du SNES sur la voie technologique versée au débat et convaincu du caractère indispensable d'une voie technologique. Les points saillants ont été abordés : enseignements d'exploration PFEG et SES, baccalauréat STMG, bilan de la réforme, CAPET d'éco-gestion, enseignement de Droit et Grands enjeux... Pour le détail de cette rencontre, connectez-vous sur le site du SNES : www.snes.edu/-Reformes-et-autres-actualites,2688-.html et faites-nous part de vos remarques sur enseignements.technologiques@snes.edu

VS : ne pas se laisser faire !

Les chefs d'établissement font actuellement signer les « VS » (Ventilations de Service). Ce document n'a pas de valeur réglementaire, mais conditionne le paiement d'éventuelles HSA : il est possible de le signer et de le contester. Majorations indues pour service devant moins de 20 élèves, heures de première chaire refusées, heures de laboratoire et de préparation envolées, temps partiels assortis d'HSE, annualisation sauvage, certains chefs d'établissement vont jusqu'au bluff pour intimider ceux qui cherchent à faire valoir leurs droits. En cas de doute, faites vérifier votre VS par votre section locale ou académique. www.snes.edu/-Nos-obligations-de-service,4772-.html

Inscriptions concours internes et CO-Psy : dates limites

Elles se clôturent jeudi 25 octobre 2012 avant 17 heures, heure de Paris. Elles se font par internet sur le site www.education.gouv.fr/siac2. Cette année 4 500 postes seront offerts aux concours internes et aux recrutements réservés publics tous degrés confondus, contre 1 850 à la session 2012 (+ 143 %).

« Toute société qui n'est pas éclairée par des philosophes est trompée par des charlatans » CONDORCET

ENSEIGNEMENTS DE SPÉCIALITÉ

DÉGRADATION D'ART D'ART

Enseignante dans un lycée de Montélimar en Arts visuels et plastiques, option de spécialité pour la série littéraire ainsi qu'option facultative toutes séries, Fabienne Delabarre constate amèrement la dégradation qui touche cet enseignement.

Depuis toujours, cette discipline est une spécificité de cet établissement de l'académie de Grenoble. « Un pilier et une ouverture culturelle dynamique pour les élèves » selon Fabienne Delabarre. « En organisant des partenariats entre la DAAC, le Château des Adhémar (Centre d'art contemporain) et le lycée, les élèves rencontrent ainsi régulièrement des

artistes. Les cafés littéraires montéliens nous commandent des projets artistiques, la médiathèque également. » Autant d'actions qui permettent de dire que cette section artistique « fonctionne très bien » et assure « le rayonnement de l'établissement ». Les inscriptions augmentent et les résultats sont bons avec « cette année 100 % de réussite au bac pour les Terminales L ».

Plusieurs élèves de cette option ont intégré des écoles d'art prestigieuses comme l'École Royale des Beaux-Arts de Belgique ou Arts Déco.

À QUOI BON !

Malgré un bilan très positif, « il faut croire que cela ne suffit pas à imposer les arts et la culture au sein de notre établissement » regrette Fabienne Delabarre. À cette rentrée, la direction a fait des choix drastiques fragilisant de fait cette spécialité. « Regroupement des élèves de Première et Terminale L, soit 22 élèves qui n'ont absolument pas les mêmes programmes, en culture (histoire de l'art) et en pratique artistique », ou



encore « réduction des moyens horaires normalement attribués aux L Arts plastiques (8 heures au lieu de 10 heures), regroupement de tous les élèves d'option facultative Seconde, Première et Terminale avec réduction à 5 heures d'un enseignement qui devrait se faire en 9 heures ». Autant de décisions qui dégradent profondément les conditions d'enseignement et sont contraires à l'intérêt des élèves.

Soutenue par ses collègues et les parents d'élèves, elle veut se battre avant que la situation ne se dégrade davantage. « Les élèves suivant cette option méritent de travailler dans les mêmes conditions que leurs camarades des autres établissements » estime-t-elle, ajoutant « qu'il est bien évident qu'avec ces horaires réduits, je ne pourrai assumer l'ensemble des programmes qui me sont imposés ». Une situation d'autant plus injustifiée que l'ensemble des établissements de l'académie applique les horaires réglementaires en offrant des conditions d'enseignement satisfaisantes.

■ Thierry Pétrault

LANGUES VIVANTES AU BAC ÉTAT D'URGENCE

Les nouvelles épreuves des séries générales et technologiques posent de graves problèmes sur le fond et sur la forme : accroissement considérable de la charge de travail des personnels et désorganisation importante des établissements à prévoir au cours du deuxième trimestre « pour la passation de l'épreuve de compréhension orale » (BO n° 43 du 24 novembre 2011). Elles s'inscrivent en outre dans une politique de développement du contrôle en cours de formation qui affaiblit le caractère national du baccalauréat et met en péril l'égalité des candidats devant l'examen. Depuis l'an dernier le SNES est à l'initiative sur cette question :

- pétition avec l'APLV qu'il faut continuer à signer : www.snes.edu/petitions/index.php?petition=24
- proposition à l'intersyndicale d'une lettre commune au ministre.

Il demande au ministère des mesures immédiates : pas de passation d'épreuve au deuxième trimestre mais en juin, des sujets nationaux, des copies anonymées, des échanges d'examineurs, des sujets zéro, etc.

■ Sandrine Charrier, contenus@snes.edu

NOTE DE VIE SCOLAIRE BIENTÔT LA FIN

Mise en place en 2006 au collège, au prétexte d'une incitation à un meilleur respect des règles du vivre ensemble, et très contestée, elle n'a pas fait la preuve de son efficacité éducative. L'attribution de points supplémentaires pour l'engagement des élèves à la vie de l'établissement en est le seul élément positif sans pour autant que cette reconnaissance chiffrée soit satisfaisante.

Le rapport de la concertation lui donne un coup d'arrêt : « Les compétences sociales et civiques doivent pleinement trouver leur place dans le socle commun – davantage que dans une note de vie scolaire qui a perdu tout son sens. Les règles de la vie scolaire doivent contribuer à l'éducation à la citoyenneté, dans le cadre d'un parcours civique commençant dès l'école primaire ». Le SNES, qui a milité pour cette mise au placard, s'en félicite ! ■

Valérie Héraut

Publicité

PETITES ANNONCES

SNES-PETITES ANNONCES, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. 01 40 63 27 10

LOCATIONS

Aix, 10 min centre-ville, mas provençal de caractère (130 m²), vue superbe, 4 gdes chambres, 2 petites, 2 s. de bain, gde cuis., s. de séjour, salon, 6000m² de terrain. Colocation étudiante exclue. À louer meublé (un mois ou +) du 15 octobre 2012 au 30 mai 2013. Prix : 2000€ charges comprises. Contact : Leroux, tél. 04 92 53 71 25 / 06 89 35 64 60 / 06 81 30 83 68.

(73) Chalet 8 p., centre station. Tél. 06 81 99 35 16.

Berlin, Charlottenburg, loue F2, 400€/sem. Tél. 06 20 60 26 59.

Paris, M° Robespierre, loue maison + jardin, vac. scolaires. 500€/sem. Tél. 06 24 51 39 39.

Le Moule (Guadeloupe), studio tout confort, 100 m plage. Tél. 06 90 84 44 31.

Toscane, loue appartement, idéal 2 pers., 350€/sem. Tél. 06 42 56 30 28.

Paris, Montmartre, coll. loue vac. scol. ou hors vac. studio 24 m², 2 pers., calme, tt cft. 290€/sem. Tél. 01 42 64 90 16.

(73) Valmorel, hameau préservé :

- gîte 4/5 p., 350€/sem.
- studio 2/3 p. max, 180€/sem.
Tél. 06 80 03 01 67.

Domaine Alpe-d'Huez, loue ds village, 1600m alt., appart 3 p., 6 pers., ds chalet pied pistes. Hors ou pendant vac. : 450 à 730€/sem. Tél. 01 45 38 51 57.

Paris, Buttes-Chaumont, coll. loue 2 pièces, 2/4 personnes. 350€/sem. Tél. 06 85 84 06 62.

Rome, appart. Tél. 02 33 28 60 97.

La Clusaz, loue appart. 6 pers., terrasse, garage fermé. Tél. 01 39 76 71 18.

Budapest, bel apt F2, 43 m², 2 pces tt cft, mblé entièrement neuf, cuis. tt éq. Au ctre de Budapest (50 m de Váci Utca et Danube). HS : 70 €/j. ; BS:50€/j. Tél. 06 43 60 95 52.

(65) Bagnères, ski, thermes, coll. loue studio neuf, 200€/sem., dégressif. Tél. 05 62 95 26 09.

IMMOBILIER

(35) Fougères, vend maison 240 m², 6 pièces, 2 s.d.b., 3 w.c., terrasse, combles aménageables 70 m², terrain 800 m², chauffage au bois. 255 000 €. Tél. 06 83 86 40 69.

Anancy, à vendre F3, avenue de Novel, 66 m², traversant, lumineux, rénové. 210 000 €. Tél. 06 52 74 12 61.

DIVERS

300 pianos de concert et d'étude en exposition à partir de 1 000 €. Occasion, neufs, prix exportateur... livr. et SAV ds toute la France, Bechstein, Baldwin... Ets BION, 60510 Therdonne. Tél. 03 44 07 70 12, ouvert 7/7 sur RDV, www.bion-piano.com

Tarifs : 1 ligne = 10 € pour les adhérents ou abonnés à L'US • 1 ligne = 15 € pour les autres annonceurs • 1 espace entre chaque mot compte pour un caractère • Chaque ligne comprend 28 à 30 signes et intervalles

Publicité

« Moi, j'ai obtenu 25% de remise sur ma voiture, un crédit incroyable et une super assurance ! J'avoue, je ne les aurais jamais eus sans la force du collectif. »

Christian - Ingénieur à Poitiers.



LES KITS BUDGETS AUTO MAIF - ACHAT + CRÉDIT + ASSURANCE

Jusqu'au 27 octobre, grâce à la force du collectif MAIF, en plus de l'assurance et du crédit, vous bénéficiez de tarifs de groupe négociés jusqu'à 35% pour l'achat de votre véhicule.

Quand la MAIF innove, tout le monde en profite.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager. Organisme prêteur Socram Banque.

Offre valable en France métropolitaine du 01/10/2012 au 27/10/2012. Remise jusqu'à 35% selon le véhicule acheté, en partenariat avec Aramis et RES. MAIF et Fila-MAIF, intermédiaires en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque, organisme prêteur. Conditions sur maif.fr
MAIF - société d'assurance mutuelle à cotisations variables - 79038 Niort cedex 9 - Fila-MAIF - société anonyme au capital de 114 337 500 € entièrement libéré - RCS Niort B 341 672 681 - 79078 Niort cedex 9. Entreprises régies par le Code des assurances. Socram Banque, SA au capital de 70 000 000 € - RCS Niort 682014865 - 2 rue du 24 février - BP 8426 - 79082 Niort cedex 9. Mandataire d'assurance n°Ortas - 08044968 (www.ortas.fr)

ADAPT
SNES
ADAPT Éditions
un service du SNES

N'hésitez pas à commander en ligne sur www.adapt.snes.edu
rapide, facile, sûr
(paiement par carte sécurisé)
et le port est gratuit !

LES NOUVEAUTÉS DE LA RENTRÉE

Passeurs de rives

Publication construite à partir des Journées d'études du SNES/FSU dans le cadre des Rendez-vous de l'histoire de Blois - octobre 2011. « Orient », ce mot est à lui seul un voyage dans l'espace et dans le temps et c'est à un voyage inattendu que nous convient ces « passeurs de rives », aussi différents qu'ont pu l'être le géographe al Idrisi, l'érudite maronite Abraham Ecchelensis, Antoine Galland, « l'inventeur » des Mille et une nuits et Mardochee Naggiar, le grammairien. Tous ont contribué à développer des liens et faire circuler des savoirs entre l'Orient et l'Occident ; pourtant les contacts n'ont jamais été de soi. Chacun de ces parcours témoigne de la richesse et de la complexité des échanges qui unirent les deux rives de la Méditerranée entre le XII^e et le XIX^e siècles.

• Coordonné par Véronique Vanier, ADAPT-SNES éditions, 48 p., 10€



François Magendie Bouillant créateur de la physiologie expérimentale au XIX^e siècle

Magendie (1783-1855), l'un des plus grands médecins français du XIX^e siècle, s'opposa avec fougue au vitalisme qui dominait la biologie de son époque et fut ensuite considéré comme le véritable créateur de la recherche expérimentale en physiologie.

Rejetant tous les systèmes élaborés a priori, il ne s'attachait qu'à la collecte des faits révélés par des expériences menées sur des animaux vivants : les vivisections qu'il réalisa provoquèrent d'ailleurs de vives polémiques. Sa découverte majeure, validée après une longue polémique avec le physiologiste anglais Charles Bell, fut la démonstration du rôle sensitif des racines postérieures des nerfs rachidiens et du rôle moteur des racines antérieures. Grâce aux expériences menées en amphithéâtre devant ses auditeurs, il montra que les grandes fonctions communes à tous les Vertébrés (circulation, respiration, digestion) comportaient nombre de phénomènes explicables par des lois physiques : c'est ce qu'il nomma très hardiment « les phénomènes physiques de la vie ».

Cet ouvrage retrace l'itinéraire de ce savant oublié qui fut pendant vingt ans professeur au Collège de France. L'auteur, Paul Mazliak, y décrit les étapes de la constitution de la physiologie expérimentale en ponctuant son propos d'extraits d'articles ou d'ouvrages non republiés depuis le XIX^e siècle.

• Paul Mazliak, coédition ADAPT-SNES/Hermann, 200 p., 22€

Une histoire de la lumière

La spectroscopie

D'abord utilisée pour comprendre la composition de la lumière, la spectroscopie va s'inviter dans de multiples disciplines pour percer les secrets de l'infiniment grand et de l'infiniment petit... De quoi est faite la lumière ? D'où viennent les couleurs de l'arc-en-ciel ?

De tout temps, les phénomènes lumineux de l'atmosphère ont suscité intérêt et fascination. C'est notamment sous l'impulsion des travaux de Newton, à partir du XVII^e siècle, que les premières études d'analyse et de décomposition de la lumière voient le jour, grâce à l'utilisation du prisme puis à celle du spectroscope, sans cesse perfectionné depuis.

Cet ouvrage nous invite à découvrir la singulière histoire de la spectroscopie, outil d'investigation toujours privilégié dans de nombreuses disciplines scientifiques, pour tout à la fois sonder l'intérieur des atomes, analyser les composés chimiques, déterminer la vitesse et la composition des astres, définir les unités d'espace et de temps et... percer bien des secrets de l'Univers.

• Stéphane Legars, Coédition Vuibert/ADAPT, 160 p., 18€

BON DE COMMANDE

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
Adresse électronique : _____ @ _____

TITRE	QUANTITÉ	TARIF
MONTANT TOTAL DE LA COMMANDE		

Souhaitez-vous recevoir notre catalogue ? OUI NON

À envoyer aux Éditions ADAPT, 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13 avec le chèque correspondant libellé à l'ordre d'ADAPT (frais de port gratuit)



L'Université Syndicaliste n° 724 du 20 octobre 2012, hebdomadaire du Syndicat national des enseignements de second degré (FSU) 46, avenue d'Ivry, 75647 Paris Cedex 13. Tél. : 01 40 63 29 00 - Directeur de la publication : Roland Hubert (roland.hubert@snes.edu) - Rédacteur en chef : Thierry Pétraut. Régie publicitaire : Com d'habitude publicité, Clotilde Poitevin, tél. : 05 55 24 14 03, contact@comdhabitude.fr - Publicité : ANCV (p.2), TARSUS (p.7), MAIF (p.8). Compogravure : C.A.G., Paris - Imprimerie : SIEP, Bois-Le-Roi (77) - Abonnements : 1) Personnels de l'Éducation nationale : France : 30 € ; étranger et DOM-TOM : 44 € 2) Autres : France 42 € ; étranger et DOM-TOM : 56 € - N° CP 0113 S 06386 - ISSN n° 0751-5839. Dépôt légal à parution - Joint à ce numéro : 28 p. Retraités ; 24 p. Courrier de S1 n° 3 - Affiche Film.